

Exemplaire à renvoyer avec le règlement avant le 1^{er} Mars 2026

BULLETIN D'ADHÉSION 2026

Je soussigné(e), déclare adhérer au syndicat de la Propriété Privée Rurale de la Saône et Loire

Nom - Prénom :

Structure (GFA, société, indivision) :

Adresse.....

CP..... Ville

Tél. : Mail :

**ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE INCLUSE (0,21€ HT par hectare)
(VOIR AU VERSO MODALITÉS DE DÉCLARATION)
IL EST IMPÉRATIF DE DÉCLARER VOS SURFACES EXACTES.**

Déclaration de surface	Nb total (ha)	Déduction Franchise	Nb net (ha)	Prix à l'ha	Total
Nb d'hectares de terres agricoles		25		x 0,43€	€
Nb d'hectares de vignes		1		x 4,58€	€
Surface en eau		Néant		x 0,43€	€
Bosquets (parcelles isolées seulement)		Néant		x 0,43€	€
PART FIXE COTISATION 2026					+58€
ABONNEMENT A LA REVUE Propriété Privée Rurale - 6 Numéros par an					+51€ <i>(optionnel - détails au verso)</i>
TOTAL					

Modalités de paiement



Par chèque à l'ordre de SDPPR 71



Par virement IBAN FR76 1780 6000 2580 2279 0300 015) en précisant en objet : « adhésion 2026 »

Fiscalité : cette cotisation est déductible des revenus fonciers

L'adhésion de chacun vaut acceptation des statuts téléchargeables sur le site internet :

www.propriete-rurale71.com

Signature

Modalités de déclaration des surfaces

Les surfaces déclarées sur le bulletin d'adhésion doivent correspondre à l'intégralité des surfaces que vous souhaitez assurer.

En effet en cas de sinistre, une déclaration minorée entraînerait inévitablement un contentieux de la part de l'assureur.

Pour pouvoir bénéficier de l'assurance, il est impératif qu'il y ait autant de bulletins d'adhésion que d'adhérents nominatifs.

A savoir :

- **Un bulletin d'adhésion pour les surfaces détenues par l'adhérent**
- **Un bulletin d'adhésion pour celles détenues par le conjoint**
- **Les propriétés communes peuvent être intégrées à l'adhésion de l'un ou l'autre**
- **Un bulletin d'adhésion par personne morale propriétaire**

Enfin, en situation de démembrément de propriété (usufruit/nue-propriété) c'est l'usufruitier qui doit être adhérent pour bénéficier de l'assurance. Ne régler la part fixe de 58 € qu'une seule fois

Date :

Signature

VOTRE PATRIMOINE RURAL MÉRITE UNE EXPERTISE DE POINTE 51€ prix spécial adhérent - 6 n°/an

Je renouvelle mon abonnement ou je m'abonne pour la 1^{ère} fois

Règlement par carte bancaire sur le site

www.propriete-rurale.com/la-propriete-privee-rurale/je-mabonne



Expertise et autorité - Des articles rédigés par des experts en droit rural

Contenu exclusif - Des analyses approfondies et cas pratiques

Accès privilégié à notre base de données exclusive



Règlement - Par chèque : à l'ordre de « La Propriété Privée Rurale » à envoyer au 31 rue de Tournon 75006 PARIS – en mentionnant nom, prénom, adresse de livraison (si différente de celle mentionnée sur le chèque), syndicat dans lequel vous adhérez.

Par virement : IBAN : FR 76 1820 6000 0065 0845 0892 02

Libellé avec, nom ,prénom ,département du syndicat et envoyer l'adresse de livraison de la revue à revue@propriete-rurale.com



revue@propriete-rurale.com - 01 56 81 31 00

**Attention si paiement par virement il y a deux IBAN différents
l'un pour la cotisation syndicale et l'autre pour l'abonnement à la revue**

ADHÉREZ OU RENOUVELEZ VOTRE ADHÉSION

Chers adhérents,

À l'issue de cette année 2025, nous vous adressons nos plus sincères remerciements pour votre engagement aux côtés de la Propriété Privée Rurale.

Votre soutien a permis de défendre avec détermination les droits des propriétaires ruraux et de faire entendre notre voix dans les débats essentiels à l'avenir de nos territoires.

L'année 2026 s'annonce tout aussi cruciale. Face aux enjeux fonciers, environnementaux et réglementaires, votre adhésion est plus que jamais indispensable.

Ensemble, poursuivons notre action avec force et conviction.

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER

Vous êtes propriétaire rural et vous avez besoin de réponses sur :

- ✓ Comment transmettre ou valoriser vos terres ?
- ✓ Comment calculer le fermage et la part de taxe foncière à récupérer ?
- ✓ Quel type de bail choisir pour sécuriser votre patrimoine ?
- ✓ Comment réagir face à une occupation illégale ou à un litige avec votre preneur ? ...

CONTACTEZ-NOUS !

AVANTAGES DE L'ADHÉSION



UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE



UNE COTISATION DÉDUCTIBLE de vos revenus fonciers



DES CONSULTATIONS JURIDIQUES d'experts en droit rural



ACCÈS EXCLUSIF AUX WEBINAIRES JURIDIQUES mensuels



UN TARIF PRÉFÉRENTEIEL pour l'abonnement d'un an à notre revue



UN ACCÈS A L'ACTUALITÉ au travers des PPR infos

Projet de loi de dépénalisation de l'accès à la nature (PPL Lisa Belluco)

Nous avons contribué à l'échec du projet de loi portant sur la dépénalisation de l'accès à la nature qui prévoyait d'autoriser l'accès aux propriétés privées.

CGAAER

Le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux, le CGAAER, a retenu notre demande d'extension d'exonération d'IFI aux terres louées par bail à long terme sans condition de parenté entre bailleur et preneur (à ce stade ce n'est qu'une proposition)

Projet de loi finances 2025

Dans le cadre du projet de loi de finance 2025, nous avons contribué, pour bénéficier d'une exonération de 75 % des droits de mutation en échange d'un engagement de conservation des biens pendant 18 ans, au relèvement de l'abattement de 500 000 € à 20 millions d'euros (pour les terres louées par bail à long terme)

CNB

En siégeant au Comité National de la Biodiversité, nous avons pu faire entendre notre voix et le CNB a émis une recommandation pour renforcer la représentativité des propriétaires dans les instances traitant de biodiversité dans le domaine rural.

Élections chambre d'agriculture 2025

La Fédération et les départements de la PPR se sont mobilisés pour le scrutin 2025. La PPR est arrivée en tête de liste du collège n°2 représentant les bailleurs ruraux.

FAITES NOUS CONNAITRE AUTOUR DE VOUS AVANT LE 1^{er} MARS 2026

Notre syndicat a besoin de vous pour nous faire connaître et si possible avant le 1er Mars 2026.

Pour cela, nous mettons à disposition des personnes intéressées, une version PDF du dernier numéro de la revue, vous informant notamment sur le tarif des terres agricoles.



Maison Régionale de l'Innovation, 64 A rue Sully | 03 80 40 34 50 - 06 65 40 57 84
proprietepriveerurale@gmail.com | propriete-rurale 71.com | @FNPPR

7 janvier 2026

Bruno Keller

*Président de la Fédération Nationale
de la Propriété Privée Rurale

et Président du syndicat
départemental de la Saône et Loire*

Chers adhérents,

À l'issue de cette année 2025, nous vous adressons nos plus sincères remerciements pour votre engagement dans la défense de la Propriété Privée Rurale.

Votre soutien a permis de défendre avec détermination les droits des propriétaires ruraux et de faire entendre notre voix dans les débats essentiels à l'avenir de nos territoires.

L'année 2026 s'annonce tout aussi cruciale. Face aux enjeux fonciers, environnementaux et réglementaires, votre adhésion est plus que jamais indispensable.

Ensemble, poursuivons notre action avec force et conviction.

Bruno Keller